

Date de dépôt: 2 décembre 2008
Messagerie

Réponse du Conseil d'Etat
à l'interpellation urgente écrite de M. Alain Charbonnier :
Logement : Genève relève le défi...au rabais ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 13 novembre 2008, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Considérant :

- *l'initiative prise en juin 2007 par les Fondations immobilières de droit public sous l'impulsion de M. Mark Muller, Conseiller d'Etat en charge du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), d'une consultation intitulée « Réduction des coûts de construction des logements d'utilité publique », réduction dite de : « (-20%) », et dont le Rapport de synthèse a été publié en décembre 2007;*
- *1) les différentes prises de position, tant du Rassemblement pour une politique sociale du logement que d'associations professionnelles et de partis politiques, dont celle du Parti socialiste lors d'une conférence de presse en mai 2008;*
- *2) certaines propositions scandaleuses visant à diminuer de manière drastique la qualité des logements d'utilité publique pour aboutir à la production de logements qualifiés, d'ores et déjà, de « M-budget »;*

- 3) *les directives déjà communiquées à certaines fondations immobilières de droit public sous forme de plus d'une vingtaine de propositions - dont la suppression des balcons et la diminution des hauteurs de plafond - et imposées lors de tout projet de construction et de rénovation, alors même qu'elles sont présentées en une liste non exhaustive devant être affinée;*
- 4) *l'objectif de diminuer de manière drastique l'aide à la construction de logements;*

Ma question en deux parties est la suivante :

Le rapport de synthèse « Réduction des coûts de construction des logements d'utilité publique » a-t-il été discuté au Conseil d'Etat, ses orientations ont-elles été validées par ce même Conseil d'Etat, et ce rapport sera-t-il présenté au Grand Conseil?

Les directives communiquées à des fondations immobilières de droit public et certaines, annoncées lors de la 9ème Journée du logement, sont-elles celles du Conseil d'Etat en matière de politique sociale du logement ?

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Au début de la présente législature le Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI) a initié une réflexion associant tous les milieux intéressés à la politique du logement afin de trouver des pistes permettant de réduire le coût de la construction de logements par les Fondations immobilières de droit public (FIDP). Le rapport final de ces travaux comprend une liste de propositions, qui contiennent d'ailleurs également d'autres pistes d'économies, notamment sur le plan financier, susceptibles de conduire à une diminution du prix de revient des logements et, ainsi, des loyers.

Ce document est un simple document de travail. Il n'a pas été validé par une quelconque autorité politique. Il ne s'agit donc pas de directives et elles n'ont pas été communiquées aux FIDP.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Laurent Moutinot